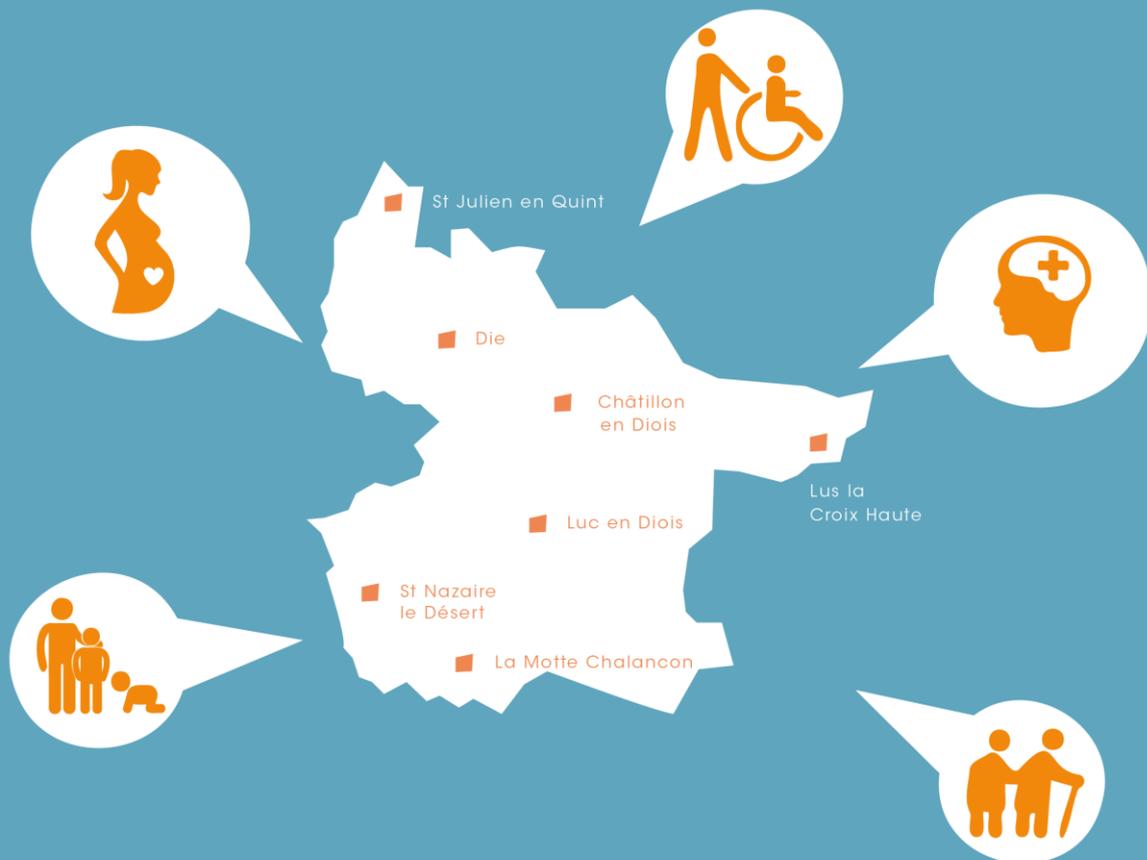


La SANTÉ dans le Diois

GUIDE PRATIQUE 2021



Guide réalisé dans le cadre du Contrat Local de Santé



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Ce guide a vocation à rendre compte aux habitants du Diois de l'avancement des actions en matière de santé et d'accéder aux ressources nécessaires. Des versions actualisées seront proposées à intervalles réguliers.

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé (CLS) ?

Un Contrat local de santé (CLS) a vocation à renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants, de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Outils de mise en œuvre du projet régional de santé, il est conclu entre l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités territoriales à partir d'un diagnostic établi de façon concertée. C'est également un engagement pour coordonner davantage les interventions des différents acteurs locaux de santé sur leur territoire, que ce soit en matière de prévention, promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social

Le CLS est un dispositif innovant et intersectoriel en matière de santé. C'est un outil de contractualisation transverse ayant pour objectif d'articuler les différentes politiques en matière de santé afin de répondre à des enjeux sanitaires

Le contrat local de santé permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé. Il soutient les dynamiques locales et facilite l'émergence de projet en santé sur le territoire.

Le CLS est le document de contractualisation par lequel les partenaires s'engagent, chacun en fonction de ses compétences, missions et moyens, à faciliter et à suivre la mise en œuvre des actions ciblées.

Le CLS en bref :

5 ans

10 signataires

3 axes

13 fiches action

42 objectifs

Plus d'une centaine d'actions

Le Contrat Local de Santé du Diois

En s'appuyant sur un diagnostic local de santé, réalisé avec l'appui de l'Observatoire régional de la santé (https://www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2019/09/Diagnostic_complet_092016.pdf), les partenaires du territoire se sont mobilisés pour élaborer le contrat local de santé du Diois (lien) qui a été signé le 21 Janvier 2019 pour une durée de cinq ans.



Il rassemble 10 signataires : la Communauté des communes du Diois, l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes, la Préfecture de la Drôme, le Conseil départemental de la Drôme, le centre hospitalier Drôme Vivarais, le centre hospitalier de Die, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Caisse d'allocation familiale (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'Académie de Grenoble.



Treize fiches actions

Axe I : De la prévention à l'offre de soins

- Accès aux soins et à la prévention des populations dioises
- Offre de soins de premier recours / accès aux médecins généralistes
- Accès aux soins des publics en situation de grande précarité
- Santé mentale

Axe II : Les parcours de santé

- Santé de l'enfant (0-12 ans)
- Santé des jeunes (12-25 ans)
- Santé des femmes
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap

Axe III : La santé environnementale

- Logement précaire et santé
- Qualité de l'eau
- Qualité des eaux de baignade
- Transport et mobilité



Une coordinatrice du contrat local de santé

Sonia Rochatte

Tél. : 04 58 17 44 62

sonia.rochatte@paysdlois.fr

Le développement et l'atteinte des objectifs d'un CLS nécessitent un pilotage solide permettant à la fois de fédérer et de coordonner des acteurs nombreux et divers dans la durée, mais aussi de veiller à la mise en œuvre opérationnelle des actions, d'assurer leur suivi et leur évaluation.

Dans ce cadre, Mme Sonia ROCHATTE, coordinatrice du CLS, dont le poste est cofinancé par la communauté des communes et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, a pris ses fonctions le 1^{er} Juillet 2019.

Les missions de la coordinatrice :

- Préparer les instances de gouvernance copilotées par l'ARS et la communauté de communes
- Animer des groupes de travail en fonction des thématiques identifiées dans le contrat
- Favoriser l'identification au niveau local des besoins de santé de la population intégrant une analyse des déterminants de l'état de santé lié aux conditions de vie
- Soutenir la conception, le développement et la mise en œuvre des actions du CLS en veillant à leur cohérence au niveau local avec les autres démarches territoriales et avec les orientations de l'ARS
- Favoriser la communication autour de la démarche et des actions du CLS
- Contribuer à la capitalisation des connaissances, expériences et savoir faire
- Soutenir et développer les partenariats au niveau local en veillant à l'intersectorialité
- Susciter et appuyer la participation des habitants
- Rendre des comptes (bilans d'activités, synthèses des instances de travail, compte-rendu de réunions)
- Assurer des reportings réguliers de l'état d'avancement des travaux auprès de l'agence régionale de santé et de la communauté de communes et alerter en cas de difficultés

Cinq axes prioritaires ont été définis pour l'année 2020 :

- Offre de soins de proximité et relation professionnels de santé de ville & hôpital
- Santé des femmes
- Santé mentale
- Santé précarité
- Autonomie

A NOTER : Des travaux sont conduits avec les partenaires du territoire y compris pour les objectifs qui n'entrent pas dans ces 5 « priorités »



Offre de soins de proximité et relation professionnels de santé de ville et hôpital

L'offre de soins de « premier recours », premier niveau de contact entre la population et le système de santé en matière de prévention, traitement et suivi des patients, est notamment assurée par les professionnels de santé libéraux du territoire (médecins, pharmaciens, infirmiers libéraux, masseurs-kinésithérapeutes, etc.). Elle s'articule avec les ressources plus spécialisées proposées notamment en milieu hospitalier, dans le but de proposer le parcours de soins le plus cohérent et coordonné possible aux patients

Réalisations à fin 2020

- Une coordination importante entre les professionnels de ville et avec l'hôpital pour la gestion conjointe de la crise COVID sur l'ensemble de l'année 2020 (accueil des patients, dépistage)
- Une dynamique de coordination des professionnels libéraux formalisée en 2020 par la validation d'un pré-projet de « Communauté professionnelle territoriale de santé dioise » par l'Agence régionale de santé et la Caisse primaire d'Assurance maladie
- La mise en place de consultations « de dépannage » sur le Diois pour répondre « à court terme » aux besoins de la population de recourir à un médecin
- Le lancement de travaux de concertation intégrant les praticiens du territoire, les élus locaux et le centre hospitalier de Die pour envisager des solutions à plus long terme pour renforcer l'installation et le maintien de médecins sur le territoire.

Actualités et perspectives pour 2021

- La poursuite de la coordination territoriale pour la gestion de la crise sanitaire COVID (et notamment le déploiement de la vaccination)
- L'ouverture de la maison de santé pluri professionnelle de Die prévue au second semestre 2021
- L'accompagnement à l'installation de nouveaux médecins sur le Diois

Les ressources

- Pour trouver un professionnel de santé libéral : <http://annuaire.sante.ameli.fr/>
- Consultations « de dépannage » mises en place sur le Diois : prise de rdv du lundi au vendredi de 8h30 à 9h30 au **07 89 57 88 58**
- Le site Internet du Centre hospitalier de Die permettant de connaître l'offre médicale et de consultations disponible : www.ch-die.fr



Santé des femmes

La santé des femmes est une priorité du contrat local de santé qui regroupe l'ensemble des préoccupations ayant un impact potentiel sur l'état de santé physique et psychique et l'accès aux soins des femmes du territoire : accès à la prévention et au dépistage, accès aux ressources santé en matière de contraception, accès à un parcours de soins coordonné pour les suivis de grossesse, accès à un accompagnement pour les femmes victimes de violences...

Réalisations à fin 2020

- Le maintien sur toute l'année 2020 – y compris durant les périodes de confinement, de temps de concertation permettant une vigilance forte sur la situation des femmes victimes de violences sur le territoire
- Des vacances de médecin radiologue pourvues au centre hospitalier de Die et des délais d'accès à la mammographie réduits

Actualités et perspectives pour 2021

- L'élaboration d'une brochure à destination du grand public détaillant les ressources sur le Diois pour accompagner les femmes victimes de violences
- La poursuite des travaux en partenariat pour rendre plus lisibles les parcours de santé des femmes dioises : suivi de grossesses, interruption volontaire de grossesse, dépistage des cancers féminins

Les ressources

- Pour identifier une offre de soins à destination des femmes sur le territoire :
 - Centre périnatal de proximité et de pédiatrie du CH de Die : **04 75 22 55 26** ou www.ch-die.fr
 - Centre de planification et d'éducation familiale de Die : Consultations médicales et par une conseillère conjugale et familiale : **04 75 22 05 59**
- Pour identifier des ressources destinées aux femmes victimes de violences :
 - Gendarmerie : **17**
 - Numéro vert Violence Femmes info (tous les jours de 9h à 21h) : **3919**
 - Signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
 - **Médecin référente hospitalière sur les violences faites aux femmes et intrafamiliales** : service des urgences du CH de Die
 - Associations locales ou départementales proposant une écoute et une orientation vers les ressources adaptées répertoriées par l'Espace social et culturel du Diois : **04 75 22 20 45**



Santé mentale

La priorité « santé mentale » du contrat local de santé recouvre l'ensemble des sujets et actions visant à améliorer la prévention et l'information autour de la santé mentale, ainsi que le repérage et l'accompagnement des personnes en souffrance psychique ou en situation d'addiction. Les actions en faveur de la santé mentale dans le Diois s'appuient notamment sur un Projet territorial de santé mentale Drôme-Ardèche, au sein duquel des objectifs spécifiques au Diois sont identifiés et suivis localement

Réalisations à fin 2020

- Augmentation du temps de travail de la psychologue intervenant au sein de la mission locale
- Maintien des liens entre partenaires et le relais d'informations spécifiques pour proposer une réponse aux situations de souffrance psychique chez les habitants du Diois, notamment pendant les périodes de confinement
- Travail partenarial sur le territoire – au moyen d'un questionnaire et de temps d'échange pour élaborer le contenu de la fiche « Diois » du Projet territorial de santé mentale Drôme-Ardèche (2020-2024).

Actualités et perspectives pour 2021

- Des objectifs spécifiques au Diois fixés par le projet territorial de santé mentale (Drôme-Ardèche) pour les 5 prochaines années, parmi lesquels :
 - La réduction des délais d'attente au centre médico-psychologique (notamment pour les enfants et jeunes)
 - L'ouverture de plages de consultation pour l'accompagnement des personnes avec addictions
 - L'organisation de formations à destination des professionnels et acteurs bénévoles

Les ressources

- Pour les adultes :
 - Centre médico-psychologique de Crest – antenne de Die : **04 75 25 95 39**
 - Consultations par des psychologues à l'hôpital au sein de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) : **04 75 22 55 02 / 04 75 22 30 92**
 - Consultations spécialisées assurées par l'Association Addictions France, pour les patients en situation d'addiction et/ou leur entourage : **04 75 82 99 60**
 - Pour trouver un professionnel de santé libéral : <http://annuaire.sante.ameli.fr/>
- Pour les enfants et jeunes :
 - Centre médico-psychologique enfants et adolescents de Crest – antenne de Die : **04 75 25 21 00**
 - Psychologue intervenant au sein de la Mission Locale : **04 75 22 21 04**
- Lignes d'écoutes :
 - SOS Crise : **0800 19 00 00** (tous les jours de 9h à 19h - appel et service gratuits) : écoute, soutien, information et orientation des personnes fragilisées par le confinement
 - SOS Amitié : **09 72 39 40 50** (tous les jours, 24h/24 - appel et service gratuits) : accueil et écoute des personnes en détresse et de leur entourage



Santé-précarité

L'accès aux soins et l'état de santé des personnes en situation de précarité représente un enjeu de santé dans le Diois : le niveau de précarité sur le territoire est supérieur aux moyennes départementale et régionale, et les freins à la mobilité sont nombreux du fait de sa configuration géographique. En outre, la crise sanitaire a augmenté le nombre de personnes connaissant, d'une manière ou d'une autre, une situation de précarité, et aggravé certaines situations déjà complexes.

Réalisations à fin 2020

- L'élaboration et l'analyse, pour prendre la « température » de cette période, d'un questionnaire adressé aux habitants du Diois relatif à leur santé et à leurs conditions de vie à l'issue du confinement du printemps. Par ce biais, la mise en évidence d'une fragilisation des situations économiques et de préoccupations relatives à l'accès à la santé, même dans les dimensions les plus essentielles (accès à l'alimentation)
- Le maintien pendant les périodes de confinement des liens entre partenaires et le relais d'informations spécifiques pour accompagner les situations les plus complexes, en particulier les personnes accompagnées par les acteurs de l'aide alimentaire

Actualités et perspectives pour 2021

- La poursuite de la réflexion pour un dispositif d'action sociale intercommunal afin d'améliorer l'égalité territoriale sur l'ensemble du Diois dans l'accès aux droits et à l'aide sociale
- La candidature, à l'échelle intercommunale, à un « projet alimentaire de territoire », permettant de donner les moyens d'une politique d'ensemble sur la production et la consommation alimentaires, et intégrant un axe visant à améliorer l'accès pour tous à une alimentation de qualité
- La mise en place d'un médiateur santé dont le rôle est d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins de populations en situation de précarité.

Les ressources

- Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) du centre hospitalier de Die qui permet de faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social : **04 75 22 55 02 / 04 75 22 30 92**
- Pour identifier les aides et accompagnements sociaux disponibles :
 - Pour les habitants de Die : Centre communal d'action sociale (CCAS) de Die : **06 83 70 22 08 / 04 75 21 03 25**
 - Pour les habitants des autres communes du Diois : Centre médico-social de Die : **04 75 22 03 02**
- Pour accéder à une aide alimentaire :
 - Secours Populaire : **04 75 21 02 50**
 - Restos du cœur : **04 75 22 04 48**
 - Croix-Rouge : **04 75 22 24 13**
 - Centre communal d'action sociale (CCAS) de Die : **06 83 70 22 08 / 04 75 21 03 25**



Autonomie

L'accès aux droits, aux soins et à un accompagnement adapté à leurs besoins des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap, est une autre priorité pour améliorer l'état de santé dans le Diois. La part des personnes âgées est importante sur le territoire ; or les freins – notamment à la mobilité – dans l'accès aux ressources sont nombreux pour ces personnes, souvent fragilisées par un isolement accru depuis le début de la crise sanitaire

Réalisations à fin 2020

- Une nouvelle priorité identifiée en 2020, en lien avec les effets observés de la crise sanitaire sur l'isolement des personnes en perte d'autonomie
- Le maintien des relations partenariales tout au long de l'année 2020 et du soutien financier apporté aux projets d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants
- L'adressage d'un questionnaire aux communes en vue de recenser leurs besoins pour améliorer l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie
- Des actions partenariales déployées (ex : groupes de paroles à destination des proches aidants à Die ; Halte relais portée par France Alzheimer à Die ; Cafés de l'AVAD)

Actualités et perspectives pour 2021

- L'information des acteurs situés en « première ligne » (maire et secrétaires de mairie, espaces de vie sociale) sur les ressources favorisant l'accès aux droits et des personnes en perte d'autonomie dans le Diois
- L'amélioration des connaissances des acteurs du territoire sur des ressources plus spécifiques à destination des personnes en perte d'autonomie : sport-santé, accompagnement de la fin de vie, etc.

Les ressources

- Point d'accueil de la Maison départementale de l'autonomie pour l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie :
 - Pour les habitants de Die : Centre communal d'action sociale (CCAS) de Die : **06 83 70 22 08 / 04 75 21 03 25**
 - Pour les habitants des autres communes du Diois : Centre médico-social de Die : **04 75 22 03 02**
- Service d'aide à domicile AVAD / AVI : **04 75 22 07 44**
- Pour trouver un professionnel de santé libéral : <http://annuaire.sante.ameli.fr/>
- Pour identifier les ressources à destination des aidants : Outil « Aidant Plus » proposé par la MSA : <https://www.msa.fr/lfy/aidant-plus>
- Pour un accompagnement sur l'étude de projets de travaux en vue du maintien ou du retour à domicile de personnes en perte d'autonomie
 - SOLIHA : **0 800 300 915** / eoh@dromenet.org

Le CLS a pour ambition d'assurer un lien entre tous les acteurs et espaces de concertation du Diois pour proposer des pistes concrètes d'amélioration.

Dans une approche globale de santé, il s'attachera, d'ici 2023, à prendre en compte des thèmes tels que :

- la santé des enfants et des jeunes
- la mobilité
- l'eau et l'alimentation
- le logement
- et bien sûr la préservation d'un environnement favorable à la santé



GUIDE PRATIQUE

La santé dans le Diois

Version mars 2021

Communauté des Communes du Diois
42 rue Camille Buffardel - 26150 Die

Téléphone : 04 75 22 29 44

Courriel : contact@paysdiois.fr

www.paysdiois.fr

.....
Rédaction : Sonia ROCHATTE coordinatrice du contrat local de santé

Crédit Illustrations : CCD, Isa ALLEMAND

Réalisation graphique et mise en page : Isa ALLEMAND - CCD